

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2026 N°107**ARRETE DU MAIRE**

Restriction particulière au stationnement avenue Jules Ferry devant la salle polyculturelle Pierre Taxil
A l'occasion de l'évènement « L'EAU dans tous ses états »
Du jeudi 1^{er} octobre 2026 u dimanche 4 octobre 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée par l'APPM sise 386, route de Fréjus 83490 Le Muy, sollicitant la réservation de quatre places de stationnement sises avenue Jules Ferry devant la salle polyculturelle Pierre Taxil, du jeudi 1^{er} octobre 2026 au dimanche 4 octobre 2026, à l'occasion de l'évènement « L'EAU dans tous ses états » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit du jeudi 1^{er} octobre 2026 à 12h00 au dimanche 4 octobre 2026 à 21h00, sur les quatre places de parking situées avenue Jules Ferry devant la salle polyculturelle Pierre Taxil, dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 2 : Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

16 SEP. 2026

LE MUY, le 14 septembre 2026

Le Maire,

Romain VACQUIER

